



Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024 à 2025

Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario

Cette publication est disponible en ligne.

Pour obtenir un exemplaire de cette publication ou un format substitut (braille, gros caractères, etc.), veuillez communiquer avec :

Communications – FedNor

Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l’Ontario

19, rue Lisgar

Bureau 307

Sudbury (Ontario) P3E 3L4

Canada

Téléphone (sans frais au Canada) : 1-877-333-6673

ATS (pour les personnes malentendantes) : 1-866-694-8389

Heures de bureau : de 8 h 30 à 17 h (heure de l’Est)

Courriel : media@fednor.gc.ca

Autorisation de reproduction

Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans la présente publication peuvent être reproduits, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais ou autre permission de l’Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l’Ontario (FedNor), à condition que la diligence raisonnable soit exercée pour assurer l’exactitude des renseignements reproduits, que FedNor soit désignée comme institution source, et que la copie ne soit pas présentée comme une version officielle des renseignements copiés ou comme une copie faite en collaboration avec FedNor ou avec son aval.

Pour obtenir la permission de reproduire les renseignements contenus dans cette publication à des fins commerciales, veuillez communiquer avec l’équipe des communications de FedNor à l’adresse électronique fournie.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par la Ministre de l’Emploi et des Familles et ministre responsable de l’Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l’Ontario.

Cat. No. Iu91-1/10F-PDF

ISSN 2818-646X

Also available in English under the title 2024 to 2025 Departmental Sustainable Development Strategy Report – Federal Economic Development Agency for Northern Ontario.

Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024 à 2025

La [Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 \(SFDD\)](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, conformément à la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objet de la Loi, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et de faire en sorte qu'il soit tenu de rendre compte au Parlement, Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor) appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023 à 2027 de FedNor. Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD de FedNor au cours de l'exercice 2024-2025.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD de FedNor et dans le rapport sur la SMDD 2024 à 2025.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, les rapports sur la stratégie ministérielle de [nom de l'organisme fédéral] rendent compte des progrès accomplis par le Canada dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et la progression des ODD, soutenus par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). Le rapport tient également compte des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la portée de la SFDD.



Engagements de l’Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l’Ontario





OBJECTIF 8 : FAVORISER UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE AU CANADA

Le contexte de la SFDD :

Le mandat de FedNor visant à bâtir un Nord de l'Ontario plus solide et plus résilient appuie directement les efforts du gouvernement du Canada visant à favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada. Grâce à ses programmes de subventions et de contributions, FedNor aide les entreprises du Nord de l'Ontario à élaborer et à adopter des solutions technologiques propres et aide les communautés à adopter et à mettre en œuvre des initiatives de croissance propre. Les activités particulières comprendront ce qui suit :

- aider les entreprises à adopter ou adapter des technologies propres pour améliorer la performance environnementale, tout en augmentant la productivité, la croissance et la compétitivité;
- fournir une aide aux entreprises pour développer ou commercialiser de nouvelles technologies propres;
- encourager l'écologisation des petites et moyennes entreprises (PME) afin d'atténuer et de réduire les impacts environnementaux de leurs activités, y compris l'adoption de technologies vertes pour décarboniser les opérations, la création de nouvelles entreprises vertes et le soutien aux PME dans leur transformation verte;
- fournir un financement aux partenaires écosystémiques de la région pour aider à accélérer la transition vers les technologies vertes;
- renforcer la capacité communautaire de mettre en œuvre des initiatives de croissance propre en appuyant la recherche et les études de faisabilité;
- favoriser la résilience des collectivités en vue d'un rétablissement écologique en appuyant la création de parcs industriels écologiques, en fournissant des fonds aux communautés autochtones pour faciliter leur participation à de grands projets d'énergie verte et en appuyant la création de serres communautaires dans les collectivités autochtones afin d'assurer une meilleure sécurité alimentaire.

FedNor veille également à ce que les collectivités, les entreprises et les collectivités autochtones du Nord de l'Ontario puissent contribuer aux besoins mondiaux en minéraux critiques et en profiter. Cela comprend une collaboration étroite avec Ressources naturelles Canada et d'autres ministères

fédéraux, comme Services aux Autochtones Canada et Environnement et Changement climatique Canada, pour mettre en œuvre la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques et renouveler l’approche pangouvernementale dans la région du Cercle de feu.

Stratégies de mise en œuvre à l’appui de l’objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l’objectif « Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada » mais pas une cible spécifique de la SFDD

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Soutenir les travailleurs, les entreprises et les communautés.	FedNor aidera les entreprises du Nord de l’Ontario à élaborer et à adopter des solutions technologiques propres, et aidera les collectivités à adopter et à mettre en œuvre des initiatives de croissance propre. Programme : Développement des affaires; Développement et diversification économiques des collectivités; Écosystème régional de l’innovation	Indicateur de rendement : L’aide annuelle autorisée de FedNor pour aider les collectivités et les entreprises à mettre en œuvre des initiatives de croissance propre dans le Nord de l’Ontario. Point de départ : Sans objet. Il s’agit d’un nouvel indicateur pour FedNor. Cible : 2,1 millions de dollars d’aide annuelle autorisée pour aider les collectivités et les entreprises à mettre en œuvre des initiatives de croissance propre dans le Nord de l’Ontario.	FedNor favorise une croissance économique inclusive et durable dans le Nord de l’Ontario en investissant dans la transition vers l’économie verte, dans des mesures compatibles avec la voie du Canada vers la carboneutralité, et dans le développement et l’adoption de produits technologiques propres. Les objectifs ou ambitions pertinents: <i>Ambition/cible du Cadre canadien d’indicateurs (CIC) :</i> 8.6 Les Canadiens bénéficient d’une croissance économique durable et y contribuent. <i>Indicateur du CIC :</i> Emplois dans le secteur des produits de technologie propre	Résultat de l’indicateur: En 2024-2025, FedNor a approuvé 8,5 millions de dollars en aide autorisée pour soutenir les collectivités et les entreprises dans la mise en œuvre d’initiatives de croissance propre dans la région. Notes: Ce soutien, qui a dépassé de plus de quatre fois l’objectif annuel, a contribué à encourager une croissance économique inclusive et durable dans le Nord de l’Ontario. Plus précisément, ce financement a aidé à la mise en œuvre d’une série d’activités visant à développer et à commercialiser des technologies propres et à favoriser des initiatives économiques vertes dans divers secteurs.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<i>Cible du Cadre canadien d'indicateurs (CIC) : 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.</i>	



OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le contexte de la SFDD :

En tant qu'organisme de développement régional, FedNor travaille activement à faire progresser et à diversifier l'économie du Nord de l'Ontario et à appuyer la participation économique de groupes qui méritent l'équité, comme les Autochtones. FedNor utilise une perspective intersectorielle pour développer des possibilités de financement et des services aux entreprises qui favorisent l'innovation et la croissance pour tous les Canadiens.

À titre de bailleur de fonds, d'éclaireur, de rassembleur et de défenseur, FedNor aide les collectivités autochtones à obtenir des fonds du gouvernement pour participer à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets d'infrastructure liés aux possibilités de développement économique régional. Il s'agit notamment de fournir une aide financière aux projets dirigés par les Autochtones et d'appuyer les organisations qui fournissent des services aux populations autochtones.

FedNor tire également parti de ses ressources et de ses liens pour appuyer les entreprises et les collectivités autochtones en les mettant en contact avec les ressources appropriées et en réunissant des intervenants fédéraux et provinciaux pour appuyer le développement des Autochtones dans la région. Ces activités comprennent la promotion du nouveau service de navigateur pour les entreprises autochtones de Services aux Autochtones Canada au moyen des plateformes et des réseaux de communication de FedNor, ainsi que l'établissement de nouvelles collaborations, au niveau ministériel, avec des organismes et des intervenants clés, notamment, mais sans s'y limiter, le Conseil national de développement économique des Autochtones, la Coalition des Premières Nations pour les grands projets et l'Association nationale des sociétés autochtones de financement, afin de travailler ensemble à la réconciliation économique autochtone.

FedNor s’est engagée à rechercher continuellement des occasions d’améliorer les services qu’elle fournit aux partenaires, aux organisations, aux entreprises et aux collectivités autochtones, et à donner la priorité aux efforts de réconciliation économique par la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU). Les activités comprennent la recherche d’occasions de faire progresser le développement économique des Autochtones et l’examen des moyens de mieux appuyer les demandeurs autochtones. En outre, FedNor maintiendra son engagement de veiller à ce que les entreprises et les collectivités autochtones disposent des renseignements nécessaire pour accéder aux possibilités de financement et de développement économique.

Afin d’appuyer l’engagement du gouvernement du Canada selon lequel un objectif minimum obligatoire de 5 % de la valeur totale des marchés doit être attribué chaque année aux entreprises autochtones, FedNor s’est engagée à chercher activement des fournisseurs autochtones lors de la planification des marchés en élaborant un plan d’approvisionnement pour cerner les possibilités qui existent pour les entreprises autochtones, grâce à une mobilisation continue auprès des collaborateurs autochtones.

FedNor adoptera également une formation obligatoire qui appuie les appels à l’action du greffier concernant la diversité, l’inclusion, l’équité et la lutte contre le racisme, y compris une politique sur les compétences culturelles autochtones. Ces activités feront en sorte que tous les employés de FedNor, quel que soit leur poste ou leur rôle au sein de l’organisation, accroissent leurs compétences culturelles et leur sensibilisation aux questions liées aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis au Canada, ainsi que leur connaissance de la Déclaration des Nations Unies.

Le ministère continuera également de contribuer au cycle annuel de rapports d’étape de la LDNU afin de veiller à ce que les activités de FedNor soient prises en compte dans le cadre de l’approche pangouvernementale.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d’étape annuels sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> .	Offrir une formation liée aux compétences culturelles autochtones et une formation sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Programme : Secrétariat de la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies	Indicateur de rendement : Pourcentage des employés qui ont suivi une formation liée aux compétences culturelles autochtones et une formation sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Point de départ : Sans objet. Il s'agit d'une nouvelle formation pour FedNor qui sera élaborée et mise en œuvre en 2023-2024. Cible : 100 % d'ici le 31 mars 2024	Les fonctionnaires sont dans une position unique pour établir des relations respectueuses avec les peuples autochtones du Canada. Cette mesure encourage les employés de la fonction publique à accroître leurs compétences culturelles et à mieux connaître les questions liées aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis au Canada, ainsi que leur connaissance de la Déclaration des Nations Unies. Cette mesure contribue au développement des connaissances et des compétences culturelles nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration. Les objectifs ou ambitions pertinents: <i>Cible du Cadre canadien d'indicateurs :</i> 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	Résultat de l'indicateur: En 2024-2025, 91 % des employés de FedNor ont suivi une formation sur les compétences culturelles autochtones et une formation relative à la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Notes: La formation sur les compétences culturelles joue un rôle essentiel dans l'approfondissement de la compréhension des perspectives autochtones et reflète l'engagement ferme du ministère envers la réconciliation. Le cours Réflexion sur les biais culturels : perspectives autochtones, offert par l'École de la fonction publique du Canada, est la formation obligatoire désignée pour cet indicateur de rendement. Bien que le taux d'achèvement signalé soit encourageant, le ministère continue de prendre des mesures proactives pour assurer une pleine participation. Notamment, une nouvelle politique sur le parcours d'apprentissage autochtone a été introduite en 2024-2025 afin de renforcer davantage l'engagement et d'augmenter les taux d'achèvement de la formation. Cette politique comprend des éléments

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				obligatoires supplémentaires qui augmentent la portée de la compréhension et de l'engagement à l'échelle du ministère. Bien que la mise en œuvre complète de la politique soit toujours en cours en 2024-2025, elle était déjà reflétée dans les ententes de rendement de nombreux employés, en particulier dans le cadre de la prestation des programmes. Des efforts sont en cours pour intégrer plus profondément la compétence culturelle dans les pratiques internes. La direction demeure déterminée à suivre les progrès et à éliminer les obstacles afin d'assurer une conformité totale et une participation significative.
Attribuer des marchés aux entreprises autochtones	FedNor appuiera les entreprises autochtones par des activités d'approvisionnement. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage des marchés passés avec des entreprises autochtones. Point de départ : Nouveau indicateur. Ces données seront recueillies à compter de 2023-2024. Cible : 5 % d'ici le 31 mars 2024.	Le gouvernement du Canada s'est engagé à favoriser la réconciliation économique avec les peuples autochtones et contribuera à l'amélioration des résultats socioéconomiques en augmentant les possibilités offertes aux entreprises des Premières Nations, des Inuits et des Métis par le processus d'approvisionnement fédéral. Les objectifs ou ambitions pertinents:	Résultat de l'indicateur: Au total, 8,8 % de la valeur des marchés de FedNor en 2024-2025 ont été attribués à des entreprises autochtones, dépassant ainsi l'objectif de 5 %. Notes: Cette réalisation s'inscrit dans le cadre de nos efforts continus visant à soutenir la réconciliation économique et à accroître la participation des entreprises autochtones

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<i>Cible du Cadre canadien d'indicateurs :</i> 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	aux processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral. Ces résultats reflètent l'engagement de FedNor à favoriser les débouchés économiques pour les collectivités autochtones et sont conformes aux objectifs plus larges du gouvernement du Canada visant à promouvoir l'équité et l'inclusion dans ses processus d'approvisionnement. Les efforts visant à renforcer notre soutien se poursuivront, notamment grâce à des approches stratégiques visant à mobiliser un plus grand nombre d'entreprises autochtones et à veiller à ce qu'elles bénéficient d'un accès équitable aux possibilités de marché. Ces initiatives sont conformes à nos objectifs visant à faire progresser la réconciliation entre les peuples autochtones et à soutenir la croissance économique des peuples autochtones dans les régions que nous servons. La surveillance et la sensibilisation ciblée seront essentielles pour atteindre, voire dépasser, cet indicateur de rendement au cours des prochaines périodes de rapport.



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SFDD :

FedNor s’est engagée à écologiser ses activités et a déterminé un certain nombre de mesures pour appuyer l’objectif du gouvernement du Canada de carboneutralité d’ici 2050. Ces activités comprennent la mise à niveau de son parc automobile, le soutien à la transition vers une économie à faible émission de carbone grâce à l’approvisionnement écologique et la promotion de gestes durables en milieu de travail, comme l’utilisation des vidéoconférences pour remplacer les déplacements des employés dans la mesure du possible, la promotion de l’utilisation de documents électroniques plutôt que de documents papier, le recyclage des biens informatiques excédentaires et l’élimination du plastique à usage unique dans les opérations gouvernementales.

Le ministère exigera également que tous les agents d’approvisionnement et les spécialistes de la gestion du matériel embauchés à FedNor suivent le cours sur l’approvisionnement écologique offert par l’École de la fonction publique du Canada dans l’année suivant leur embauche. Les employés désignés devront également reprendre le cours tous les trois ans. Cette pratique garantira que les considérations environnementales soient prises en compte dans le processus d’approvisionnement des biens et des services, y compris les méthodes de planification, d’acquisition, d’utilisation et d’élimination.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : D’ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d’enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral	Chaque année, les nouveaux véhicules légers achetés seront des véhicules à zéro émission (VZE) ou des véhicules hybrides. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage d’achats de véhicules neufs qui sont des VZE ou des véhicules hybrides. Point de départ : 26 % en 2022-2023. Cible 1 : Tous les achats de véhicules neufs chaque année seront des VZE ou des véhicules hybrides. Cible 2 : D’ici 2030, lorsqu’il existe une infrastructure de recharge adéquate, tous les nouveaux achats seront des VZE, et lorsque l’infrastructure adéquate n’existe pas, ce seront tous des véhicules hybrides.	L’achat de véhicules à zéro émission réduit les émissions de gaz à effet de serre provenant des opérations de flottes conventionnelles. Cela améliore la consommation durable. Les objectifs ou ambitions pertinents: Ambition/cible du Cadre canadien d’indicateurs (CIC) : 12.1 Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Indicateur du CIC :</i> 12.1.1 Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules légers qui sont pour des véhicules zéro émission. <i>Cible du Cadre mondial d’indicateurs (CMI):</i> 12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l’exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.	Résultat de l’indicateur: Tous (100 %) les nouveaux véhicules achetés par FedNor en 2024-2025 étaient des véhicules hybrides rechargeables (VHR). Notes: Cette réalisation constitue une étape importante dans l’engagement de FedNor à réduire son empreinte carbone et à soutenir l’objectif de carboneutralité du gouvernement du Canada d’ici 2050. La transition vers l’achat de VHR 100 % électriques pour toutes les nouvelles acquisitions de véhicules correspond à l’approche proactive de FedNor visant à intégrer des pratiques durables dans nos décisions opérationnelles. Cette initiative contribue non seulement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais crée également un précédent pour l’adoption de technologies avancées qui atténuent les répercussions sur l’environnement. Des efforts continus seront déployés pour maintenir cette norme et explorer d’autres possibilités d’améliorer l’efficacité et la durabilité de la flotte. Le fait de passer entièrement aux

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				VHR témoigne également du leadership de FedNor en matière de gestion de l'environnement et cadre avec les objectifs plus larges du gouvernement fédéral en matière de durabilité. Pour les acquisitions à venir, la priorité continuera d'être donnée aux véhicules zéro émission et à faibles émissions afin de garantir le respect des objectifs environnementaux.
Améliorer les critères d'approvisionnement écologique	Veiller à ce que tous les spécialistes de l'approvisionnement et de la gestion du matériel reçoivent une formation sur les achats écologiques (comme le cours de l'École de la fonction publique du Canada sur l'approvisionnement écologique ou un cours équivalent) dans l'année suivant leur désignation. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Le spécialiste de l'approvisionnement et de la gestion du matériel reçoit une formation sur l'approvisionnement écologique dans l'année suivant son embauche. Point de départ : Sans objet. FedNor n'a actuellement aucun spécialiste en approvisionnement et en gestion du matériel. Le ministère est en train d'embaucher un spécialiste de l'approvisionnement et de la gestion du matériel. Entre-temps, ce service est actuellement offert par Innovation, Sciences et Développement économique Canada dans le cadre de la transformation de FedNor en un ministère autonome. Cible : L'agent d'approvisionnement et le spécialiste de la gestion du matériel	Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devraient inciter les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils fournissent et de leurs chaînes d'approvisionnement. Les objectifs ou ambitions pertinents: <i>Ambition/cible du Cadre canadien d'indicateurs (CIC) : 12.1 Les Canadiens consomment de façon durable.</i> <i>Indicateur du CIC : 12.2.1 Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement.</i>	Résultat de l'indicateur: En 2024-25, le spécialiste unique de l'approvisionnement de FedNor a suivi la formation sur les achats écologiques dans le cadre de sa formation d'intégration, et ce, dans un délai d'un an suivant son embauche. Notes: Le rôle du spécialiste de l'approvisionnement et de la gestion du matériel est crucial pour la mise en œuvre de pratiques d'approvisionnement durables au sein de FedNor.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		reçoivent une formation dans l'année suivant la date de leur désignation.	<i>Cible du Cadre mondial d'indicateurs (CMI): 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</i>	



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le contexte de la SFDD :

Le gouvernement du Canada, dans le cadre de sa SFDD, vise à mettre en œuvre des mesures qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, améliorent la résilience climatique et écologisent l'ensemble des opérations du gouvernement. À l'appui de cette activité, FedNor continuera de collaborer étroitement avec Services Publics et Approvisionnement Canada à la gestion de ses locaux et de ses biens immobiliers. Le ministère prendra également des mesures pour réduire les répercussions possibles des changements climatiques sur l'exécution de ses programmes. Cela comprend l'ajout

des considérations relatives aux risques liés aux changements climatiques dans l'évaluation des risques ministériels et dans ses activités de planification annuelle. FedNor explorera également les possibilités d'inclure des facteurs liés aux changements climatiques dans les évaluations des répercussions sur les activités et les exercices de préparation aux situations d'urgence. Enfin, le ministère veillera à ce que les employés concernés reçoivent une formation sur l'évaluation des impacts des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques liés aux changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation dans l'année qui suit leur désignation. Pour promouvoir l'apprentissage continu, les employés concernés devront recommencer la formation tous les trois ans.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement	Veiller à ce que tous les employés concernés reçoivent une formation sur l'évaluation des impacts des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques liés aux changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation dans l'année qui suit leur désignation. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage des employés concernés qui reçoivent une formation sur l'évaluation des impacts des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques liés aux changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation dans l'année qui suit leur désignation. Point de départ : Sans objet. Il s'agit d'un nouvel indicateur pour FedNor.	Le personnel formé peut déterminer les risques pour l'exécution des programmes critiques et élaborer des mesures pour accroître la résilience des opérations aux effets des changements climatiques. Les objectifs ou ambitions pertinents: <i>Ambition/cible du Cadre canadien d'indicateurs (CIC) : 13.3 Les Canadiens sont bien équipés et résilients pour faire face aux effets des changements climatiques.</i>	Résultat de l'indicateur: En mars 2023, 11 employés de FedNor dans les secteurs des politiques, de la prestation de programmes et des services généraux ont été désignés pour suivre le cours Fondements du problème des changements climatiques offert par l'École de la fonction publique du Canada. Les employés désignés ont un an pour suivre le cours obligatoire. À ce jour, 91 % des personnes désignées ont suivi la formation.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		Cible : Tous les employés concernés reçoivent une formation dans l'année suivant leur désignation.	<i>Indicateur du CIC : 13.3.1 Proportion d'organisations municipales qui ont pris en considération l'adaptation aux changements climatiques dans leur processus décisionnel.</i> <i>Cible du CMI :</i> <i>13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.</i> <i>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</i>	Notes: FedNor est déterminée à faire en sorte que tous les employés concernés reçoivent cette formation dans un délai d'un an à compter de leur désignation. À l'avenir, cette initiative devrait renforcer la capacité du ministère à faire face aux répercussions du changement climatique et à s'y adapter de manière efficace.

Intégration du développement durable

FedNor continuera de veiller à ce que son processus décisionnel prenne en considération les objectifs et les cibles de la SFDD dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale et économique stratégique (ÉEÉS). L'ÉEÉS d'une politique, d'un programme ou d'une proposition réglementaire comprend une analyse des effets sur le climat, la nature, l'environnement et l'économie de la proposition en question.

Des déclarations publiques sur les résultats des évaluations de FedNor sont publiées lorsqu'une initiative ayant fait l'objet d'une évaluation stratégique environnementale et économique détaillée est mise en oeuvre ou annoncée (voir [ici](#)). L'objectif de la déclaration publique est de démontrer que les effets environnementaux et économiques d'une initiative, y compris les contributions aux objectifs et aux cibles de la SFDD, ont été pris en considération lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décisions.

FedNor n'a pas eu de propositions sujettes à une ÉEÉS détaillée qui ont été annoncées ou mises en oeuvre en 2024-2025.

